

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 28/04/2014

Date d'affichage : 29/04/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 06 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Marc-Étienne LANSADE - Éric MASSON - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Jérôme SUEUR - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Eric MASSON / Maria De Fatima FIANDINO à Jean-Jacques GABERT / Élisabeth CAILLAT à Marc-Etienne LANSADE / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI /

ABSENT : Sébastien MACREZ -

SECRETARIE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées,
le : **16 MAI 2014**
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le **15 MAI 2014**
Visa du : **15 MAI 2014**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la décision suivante du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du VAR (DASEN) au titre de la carte scolaire 2014/2015.

Par courrier en date du 07 avril 2014, après examen de la situation scolaire pour la rentrée 2014/2015, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du VAR (DASEN), a informé la Commune du retrait d'un poste d'adjoint à l'école élémentaire publique (EÉPU) FONTVIEILLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du retrait d'un poste d'enseignant adjoint du premier degré sur la Commune de Cogolin, au titre de la carte scolaire 2014/2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE